



QUERCY - GARONNE

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le **6 JUIN 2019**
ID : 082-228200010-20190430-CP2019_04_44-DE



Convention de Partenariat Conseil Départemental 82 - Al País de Boneta

Entre :

- le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne représenté par son Président, Monsieur Christian ASTRUC,

d'une part,

Et :

- l'Association « Al País de Boneta » représentée par sa Présidente, Madame Marie-Bernadette CURATO, association régie par la loi du 01 juillet 1901,

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, compte tenu des orientations de la politique départementale en matière d'environnement et de développement durable, entend instaurer un partenariat avec les associations qui œuvrent dans ce secteur d'activité et notamment avec l'Association « Al País de Boneta ».

ARTICLE 1er :

Le Conseil Départemental s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de l'Association « Al País de Boneta ».

ARTICLE 2 :

Pour 2019, l'aide financière du Conseil Départemental à la réalisation de l'objectif de l'Association s'élève au total à 39 900 €.

Elle sera créditée au compte de l'Association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, en un seul versement ou par règlement d'acomptes sur demande écrite déposée auprès du Conseil Départemental.

Les actions présentées pour 2019 portent sur :

- Service éducatif environnement :

- . 175 ateliers pédagogiques dans les écoles, collèges, lycées publics ou privés et centres de loisir,
- . Accompagnement des équipes éducatives pour les projets d'avenir en Midi-Pyrénées, et projets éco/école ou éco/collège,
- . Animation sur 3 ENS (10 ateliers),
- . Stage découverte du vivant avec les enseignants.

- Animation du centre de ressources :
 - . Centre de documentation et EcoMusée de Caylus,
 - . 4 ateliers créateurs au naturel : décorations naturelles de Noël, produits ménagers au naturel, la grande lessive naturelle de printemps, cosmétiques naturels issus de la ruche.
 - . Lettre électronique (2 par an),
 - . Chronique environnementale radio (1 par mois).
- 5 conférences/débats et balades naturalistes :
 - . Stand « changement climatique » à Caussade,
 - . Conférence « mieux connaître la Pyrale du buis » avec l'OPIE à Caylus,
 - . Découverte des plantes toxiques allergisantes,
 - . Participation à des manifestations : la fête du nautisme (St Nicolas), Eau randonnée et paysages (St Antonin).
- Préservation de l'abeille noire du Quercy et une ruche dans mon jardin :
 - . Séances d'information, d'initiation et d'animation,
 - . Entretien des ruches et du matériel,
 - . Prêt de matériel,
 - . Initiation enfants et livret recettes,
 - . Animation du réseau des apiculteurs et ruchers école du 82.
- Amélioration de la connaissance des plantes exotiques envahissantes en Tarn-et-Garonne :
 - . 2 journées d'échanges régionales,
 - . Animation grand public et balade découverte,
 - . Formation agents techniques CD 82,
 - . Chantier d'arrachage.
- Jardiner au naturel :
 - . 2 journées d'échanges avec réseau CPIE,
 - . 1 ou 2 conférences, 1 stand floralies de Caylus, bourse aux plantes, grainothèque,
 - . Participation cercle des jardiniers, visites de jardins et ateliers pratiques.

ARTICLE 3 :

Le budget nécessaire à la réalisation de l'objectif de l'Association « Al País de Boneta » s'élève à **126 946 €** :

. Salaires et charges de personnel :	89 490 €
. Mise à disposition biens et personnes :	12 705 €
. Charges fixes :	16 988 €
. Achats :	1 889 €
. Autres :	5 874 €

Il est financé par une subvention du Conseil départemental de 39 900 € et des recettes attendues de 87 046 € (25 400 € en autofinancement et 61 646 € de recettes diverses) :

. Conseil Régional Midi-Pyrénées :	39 900 €
. Conseil Départemental 82 :	39 900 €
. CCQRGA :	1 100 €
. AEAG (service éducatif eau) :	14 500 €
. DREAL Midi-Pyrénées :	5 000 €
. Mairie de St Antonin :	1 044 €
. Divers : CC Quercy Caussadais,	
Fondation Nature et Découverte	103 €
. Auto-financement :	28 686 €

ARTICLE 4 :

L'Association s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs,
- A fournir un compte rendu d'exécution,
- A fournir le compte de résultats annuel,

Ces deux documents seront produits dès leur approbation en Assemblée générale,

- A faciliter le contrôle du Conseil Départemental de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents administratifs et comptables.

ARTICLE 5 :

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Montauban, le

Pour l'Association
« Al País de Boneta »,

La Présidente,

Marie-Bernadette CURATO

Pour le Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Le Président,

Christian ASTRUC